

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 08/07/25

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2025 / 110**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 17

Exprimés : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonneire s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 1^{er} juillet 2025.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Chantal PRIEUR, Gaëlle BENOIT (adjoints), Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahya BAILICHE Michel DROUVILLE, Philippe GERTNER, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD.

Absente représentée : Emilie ORGEL.

Absents excusés : Nicole ELBACHIR, Lucas MANUEL, Gilles BARJOU, Bernard CLEMENT, Silvia LARRANDART.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Nabil HAMAM.

Secrétaire de séance : Marie-Laure BOIZOT

Nomenclature @CTES : Finances / divers

PROJETS

ECLAIRAGES LED EQUIPEMENTS SPORTIFS ET RUE CAMPENON

- Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que le montant prévisionnel du projet s'élève à 87 186 € HT ;
- Considérant la nécessité d'améliorer les éclairages des équipements sportifs et de la rue Campenon ;
- Considérant l'intérêt de la collectivité d'aller chercher le meilleur taux de financement possible pour ce projet ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

- D'autoriser le lancement et la signature des autorisations de travaux nécessaires à la réalisation du projet ;
- D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises dans le cas où la collectivité souhaite réaliser une procédure de marché public sous la forme adaptée ;
- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter des aides pour un taux global de 80% du plan de financements hors taxes (DETR, Région BFC...) ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce projet.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonneire